

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 064

**Séance ordinaire du 05 novembre 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : Mme CENCI-MACH

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 20

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 20

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Charlotte CAORS à Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Serge LEBOURGEOIS à M. Christian TANTI – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Véronique BOURCET à M. Marc RADIGALES – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Patricia LAZZARO.

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Michel DORLET – Mme Corinne PAUL.

Objet : Acceptation d'un don du Fonds de dotation « Ambition Cabriès » destiné à la réhabilitation de la chapelle Saint-Raphaël.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2242-1 ;

Vu la délibération n°2022/078 en date du 20 septembre 2022 portant création du Fonds de dotation « Ambition Cabriès » ;

Considérant que ce don a pour objet de soutenir la préservation et la valorisation du patrimoine communal ;

Considérant qu'il convient d'accepter ce don afin de permettre son inscription en recettes d'investissement au budget communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le don du Fonds de dotation « Ambition Cabriès » d'un montant de 90 000 euros destiné à la réhabilitation de la chapelle Saint-Raphaël ;

- **Autorise** le maire à accomplir toutes les démarches administratives, comptables et budgétaires nécessaires à la perception de cette somme ;
- **Inscrit** au budget communal cette recette.

Le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

